

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 4 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

-----

**2016 DAE 233** Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association Cluster Eau-Milieus-Sols (94600).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cluster Eau-Milieus-Sols.

Article 2 Une subvention de 15 000 euros (2016\_08118) est attribuée à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols, domiciliée 2 rue Waldeck Rousseau, 94600 Choisy-le-Roi (SIMPA n° 184672) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la ligne VF55021, chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, mission 400 pour l'exercice 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**